

4 SANTERRE
Société civile immobilière au capital de 671.000 euros
Siège social : 3 rue de la Tour d'Auvergne à Vannes (56000)
RCS VANNES n°938 965 704
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 5 MARS 2025

LA SOUSSIGNEE :

La société ROSABALY
SARL au capital de 1.742.000 €
Dont le siège social est 3 rue de la Tour d'Auvergne à Vannes (56000)
RCS de Vannes n°941 460 305
Représentée par sa cogérante, Madame Anne-Lise REYTIER

Agissant en qualité d'associée unique de la Société, en tant que propriétaire des 671 parts sociales numérotées 1 à 671 composant le capital de cette dernière,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance :

- i) des statuts de la société ROSABALY signés le 25 février 2025 relatant l'apport de l'intégralité des 671 parts sociales composant le capital de la Société réalisé :
 - Par Madame Anne-Lise REYTIER, à hauteur de 1 part sociale numérotée 1
 - Par Monsieur Romain SABATIER, à hauteur de 670 parts sociales numérotées de 2 à 671

conformément au contrat d'apport signé le 21 janvier 2025.

- ii) De l'immatriculation de la société ROSABALY en date du 28 février 2025 auprès du greffe du Tribunal de commerce de Vannes.

décide de procéder ainsi qu'il suit à la modification de l'article 7 des statuts :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à SIX CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE EUROS (671.000 €).

Il est divisé en six cent soixante-et-onze (671) parts de mille euros (1.000 €) chacune, numérotées de 1 à 671, intégralement libérées et attribuées en totalité à l'associée unique, la société ROSABALY (RCS de Vannes n°941 460 305). »

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Romain SABATIER et de Madame Anne-Lise REYTIER de leurs fonctions de cogérants de la Société, décide de nommer en remplacement pour une durée indéterminée et à effet de ce jour :

La société ROSABALY

SARL au capital de 1.742.000 €

Dont le siège social est 3 rue de la Tour d'Auvergne à Vannes (56000)

RCS de Vannes n°941 460 305

Cette dernière acceptant ses fonctions sans réserve.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour procéder à toute formalité requise par la loi ou les statuts.

Signé électroniquement conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil grâce au service Docusign.

L'associée unique

Pour la société ROSABALY

Madame Anne-Lise REYTIER, cogérante

Signé par :
 *Anne-Lise Reyrier*
185A7E4387CE44A...